

JUSTICE POUR LES PERSONNES QUI ONT SUBI DES VIOLENCES SEXUELLES

Les violences sexuelles sont de graves violations des droits humains. Néanmoins, une grande partie des agressions ne sont pas signalées à la justice. La peur, la honte, ainsi que le manque de confiance dans le système judiciaire dissuadent beaucoup de femmes et de jeunes filles de dénoncer des agressions sexuelles. Celles qui osent faire le pas obtiennent rarement justice.

Chaque femme doit pouvoir se sentir en sécurité en Suisse et avoir des relations sexuelles pleinement consenties ! Les personnes qui ont subi des violences sexuelles doivent obtenir justice!

Pour ces raisons, nous demandons à :

Madame la Conseillère fédérale Karin Keller-Sutter
et au Département fédéral de Justice et police

de prendre des mesures exhaustives et d'y consacrer les ressources nécessaires pour que les personnes qui ont subi des violences sexuelles soient protégées et obtiennent justice. Nous demandons notamment :

- Des propositions de **révision du code pénal pour que tout acte sexuel non consenti puisse être adéquatement puni** et pour que la législation suisse soit ainsi conforme aux standards internationaux en matière de droits humains, tels que la Convention d'Istanbul ;
- Une **formation initiale obligatoire et des formations continues** de la police et du personnel de justice, ainsi que des avocat-e-s sur la prise en charge des personnes qui ont subi des violences sexuelles ;
- Une **récolte de données** systématique sur toutes les formes de violences sexuelles et des **recherches scientifiques** sur le traitement des infractions contre l'intégrité sexuelle dans le système judiciaire suisse.

